



Communiqué de presse

L'UFSE-CGT dénonce une citation directe abusive et apporte son soutien à Céline Verzeletti.

Nous dénonçons fortement la citation directe du juge J.M Argoud, visant Céline Verzeletti, responsable nationale à l'époque des faits. Cette procédure, que nous considérons comme abusive, intervient dans un contexte où la partialité du juge Argoud a été reconnue par la CNDA (Cours Nationale du Droit d'Asile) depuis 2023.

La CGT apporte son soutien indéfectible à Céline Verzeletti et condamne fermement cette tentative d'intimidation. Le juge a été récusé pour ses publications publiques à caractère islamophobe, homophobe et xénophobe, des faits inacceptables pour un magistrat en charge de décisions aussi fondamentales que celles concernant le droit d'asile. Il est notamment avéré que le juge Argoud partageait sur son compte Facebook des contenus issus de sites d'extrême droite tels que 'Le Salon Beige' ou 'France Police'. Cette récusation, maintes fois sollicitée par des avocats dénonçant sa partialité envers les demandeurs d'asile, confirme la gravité de la situation.

Le procès se tiendra ce vendredi 13 juin à 14h au tribunal d'Aix en Provence, une délégation accompagnera Céline.

Pour la CGT, Céline Verzeletti ne doit pas être condamnée pour injures publiques. Nous dénonçons cette manœuvre d'entrave à la liberté d'expression et cette tentative de museler les voix qui dénoncent les dysfonctionnements et les injustices au sein de la CNDA.

La CGT très attachée au respect des principes d'impartialité et d'humanité dans l'application du droit d'asile, continuera à combattre les idées d'extrême droite.

Montreuil, le 11 juin 2025